Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 6 mars 2023.

PRESENTS:

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS:

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir BOUZID Nathalie,
- MEGRET Yves donne pouvoir à GOASTER Samy,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie PECHA

Délibération n°2023-021

Membres en exercice: 35 - Présents: 29 - Absents: 6 - Pouvoirs: 6

ACTION EDUCATIVE

MOTION DE SOUTIEN CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTE AU LYCEE HENRI AVRIL

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2023, le Rectorat et la Direction académique des services de l'Éducation nationale dans les Côtes d'Armor évoquent la suppression de 108 heures d'enseignement soit 6 postes de titulaire au Lycée Henri Avril (Lamballe).

Cette menace de suppression de poste est totalement disproportionnée au regard des projections d'effectifs à la rentrée. En effet, en l'état, les projections ne prévoient qu'une baisse d'une trentaine d'élèves ramenés aux 1 300 élèves que compte l'établissement en Lycée d'enseignement général technique et professionnel.

Cette menace est incompréhensible au regard des très importants travaux que mène le Conseil régional de Bretagne pour rénover l'établissement et lui permettre d'accueillir le même nombre de lycéens durant les prochaines années.

Cette menace n'est pas du tout en phase au regard des besoins d'une génération d'élèves déjà victimes des confinements successifs dus à la Covid et qui nécessite donc un accompagnement tout particulier.

Si ces suppressions de postes étaient engagées dès maintenant, il est quasiment certain que le Rectorat devrait dégager des heures supplémentaires dès le mois de juin pour prendre en compte une prévision d'effectifs plus affinée et les décharges des enseignants, tant syndicales que décharges d'élus.

Ces heures supplémentaires devant élèves seraient alors demandées aux enseignants restants, qui les consacrent jusqu'ici à un accompagnement personnalisé des élèves en situation difficile et à la réalisation de projets pédagogiques de grande qualité qui ouvrent l'horizon des jeunes du secteur de Lamballe-Armor.

Au regard de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal

- SOUTIENT les enseignants, les parents d'élève et les lycéens qui contestent ces suppressions de poste,
- DEMANDE au Recteur d'Académie de bien vouloir tenir compte de ces arguments pour maintenir les postes existants au Lycée Henri Avril de Lamballe à la rentrée 2023,
- TRANSMET cette motion à la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer et aux communes membres de la Communauté d'agglomération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN. (suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 2 1 MAR, 2023

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu:

De la transmission en Préfecture le 2 1 MAR. 2023

De la publication le 2 1 MAR. 2023

Per délégation,

Directrice Senérale Adjointe des Services

our le Maire,

Anne-Claire GUILLET